

4.6 Les déchets

Les habitants de Genthod produisent une quantité totale de déchets fortement supérieure à la moyenne cantonale. Durant l'année 2005, chaque habitant a en effet engendré près de 549 kilos, contre 446 pour le Genevois moyen. Cette différence substantielle est néanmoins pour partie liée à la production de déchets de jardins que les Genthosiens produisent en quantité deux fois supérieure. Or, ce type de déchets ne pose pas de problème spécifique, dans la mesure où ils sont en principe valorisés.

Cuisine et jardin	121
Verre	18
Papier	40
Alu et fer blanc	0.5
Textiles	2.9

Fig.41 : Types de déchets valorisés à Genthod en 2005 (en kg par habitant)

Source : « Inventaire 2005 des déchets du canton de Genève », Service cantonal de gestion des déchets

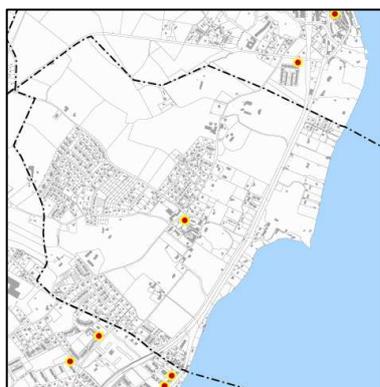


Fig.42: Localisation des déchetteries

Compte tenu de l'augmentation de la population résidente, la quantité de déchets non recyclés a fortement diminué ces dernières années. Alors que 699 tonnes d'ordures ménagères étaient incinérées en 2000, soit 317 kilos par habitant, seuls 282 kilos par habitant - 754 tonnes au total - n'étaient pas valorisés en 2006. Cela équivaut à une diminution de plus de 10% en l'espace de six ans.

Ces chiffres auraient pu évoluer négativement suite à la fermeture en juin 2006 de la déchetterie de Genthod-Bellevue au profit du nouvel espace cantonal de récupération (ESREC) des Chânets, à Bellevue. Or, les premières estimations de l'entreprise chargée de la prise en charge des déchets ménagers laissent augurer un recul des déchets incinérables collectés pour l'année 2006, ce qui signifie que les habitants de Genthod ont, au contraire, poursuivis leurs efforts.

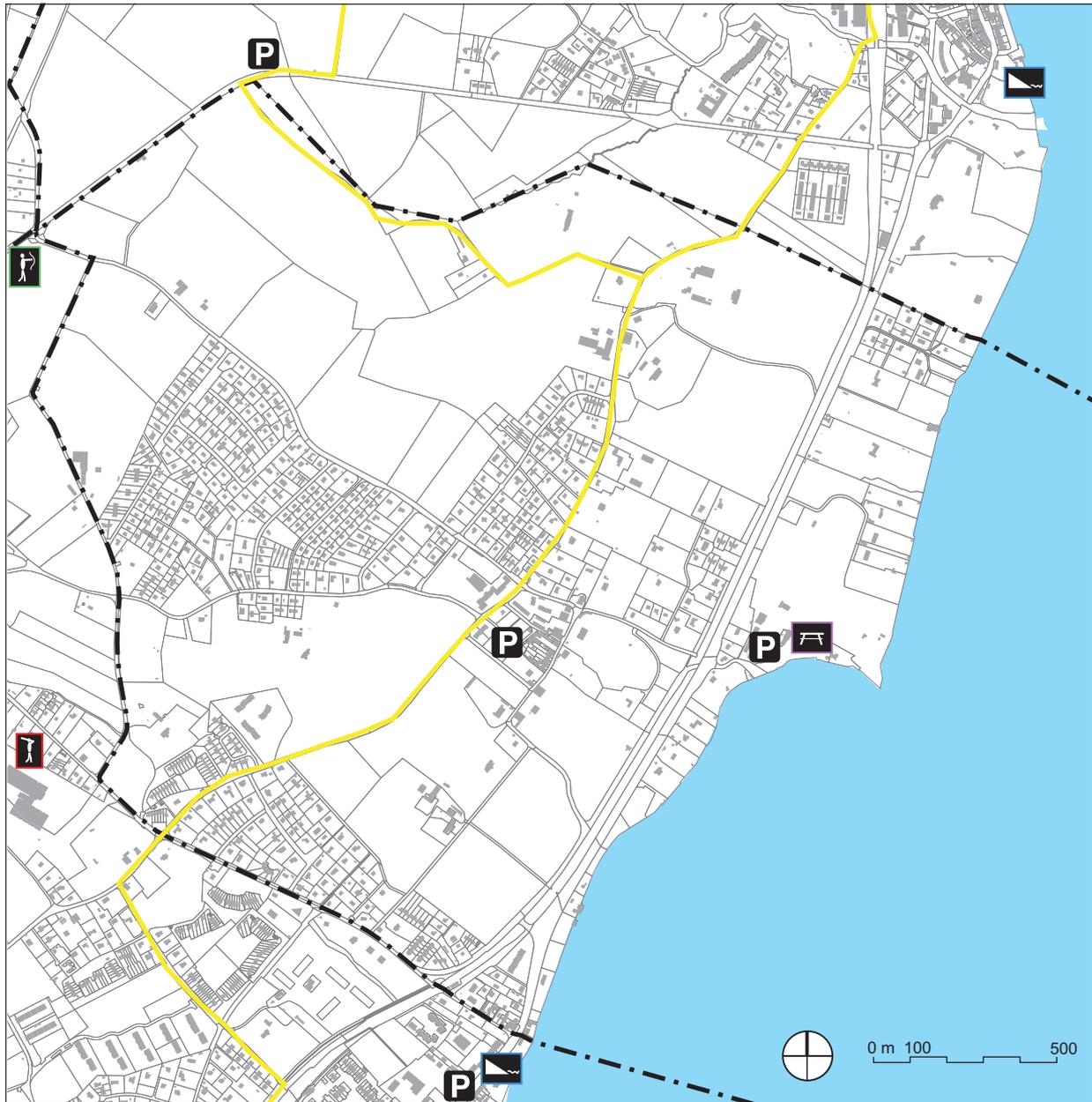
D'une manière générale, des mesures de sensibilisation de la population sont à terme susceptibles d'améliorer encore les résultats de la commune en matière de recyclage des déchets. Les « actions compostage » entreprises par le passé ou le recyclage systématique des déchets lors de fêtes communales constituent d'excellents exemples de telles mesures. Ils pourraient être reconduits et diversifiés, selon les différents types de déchets à récupérer.

Finalement, la mise en place d'un « Eco-point » dans le cadre de la réalisation du nouveau bâtiment communal au chemin de la Mairie constitue également un moyen d'améliorer le bilan de la commune. Suivant l'évolution du taux de recyclage de ces prochaines années, la question de la création d'autres espaces de ce type dans les principaux

quartiers résidentiels de la commune devra être considérée. En centralisant la collecte des principaux types de déchets, tout en demeurant à proximité directe des habitations, ces espaces ont fait leurs preuves dans les communes genevoises les ayant adoptés.

LOISIRS

D'après la carte "Loisirs et sites sensibles"
Nature et Paysage (2005)

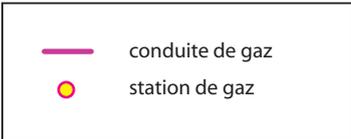
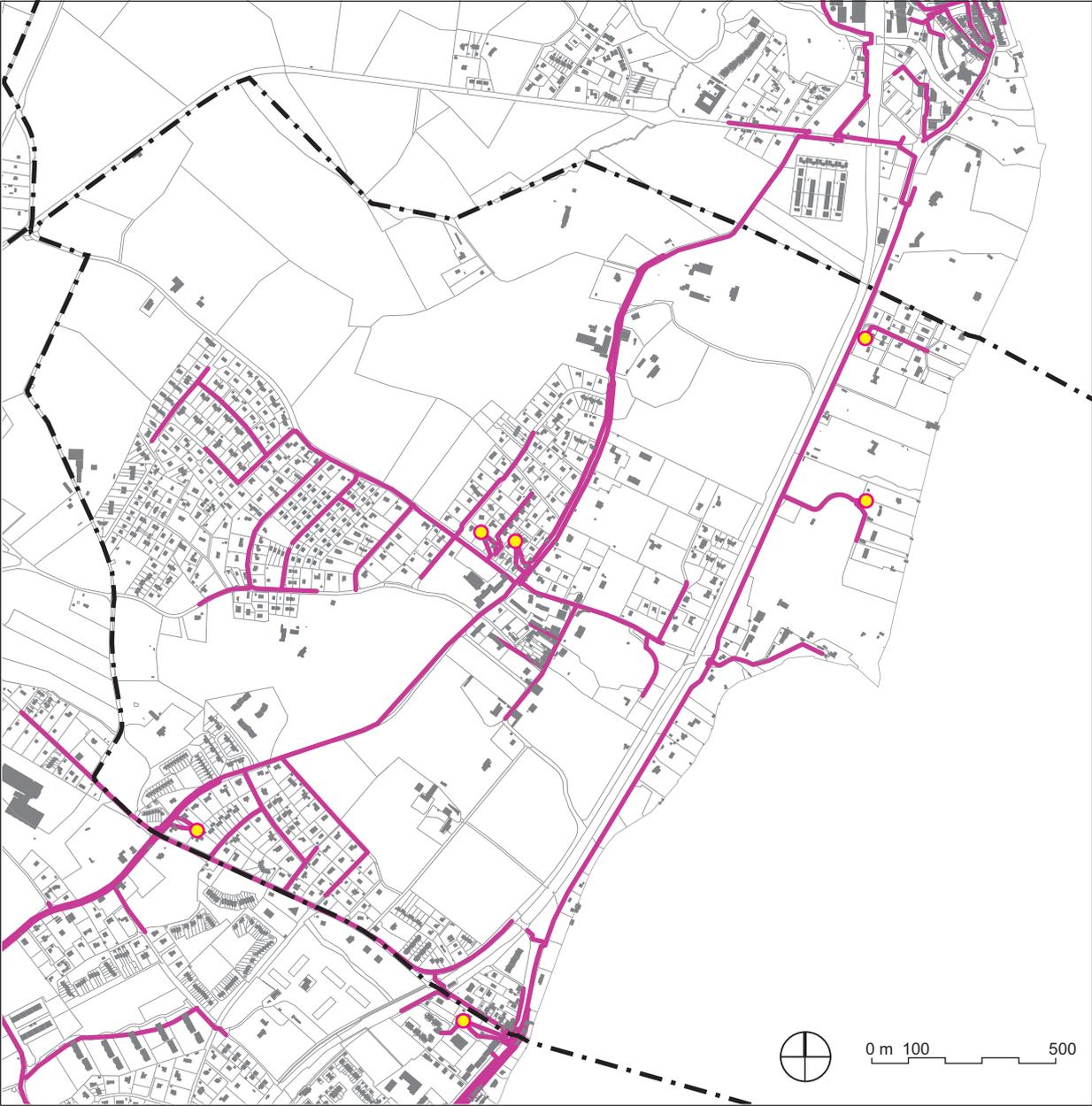


	tir à l'arc
	golf
	picnique non équipé
	rampe bateau à moteur
	parking
	sentier pédestre

La carte des loisirs, réalisée par le DT, constitue une étape intermédiaire en vue de l'élaboration d'un "Concept pour les activités de plein air dans les zones non urbanisées du canton de Genève" (forêt, sites naturels, zone agricole, rivières et bords du lac, à l'exclusion des villages et de la Ville de Genève).
Ce concept doit favoriser une utilisation harmonieuse du territoire, conformément à ses caractéristiques et répondant aux besoins de la population.

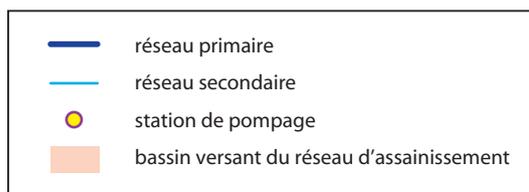
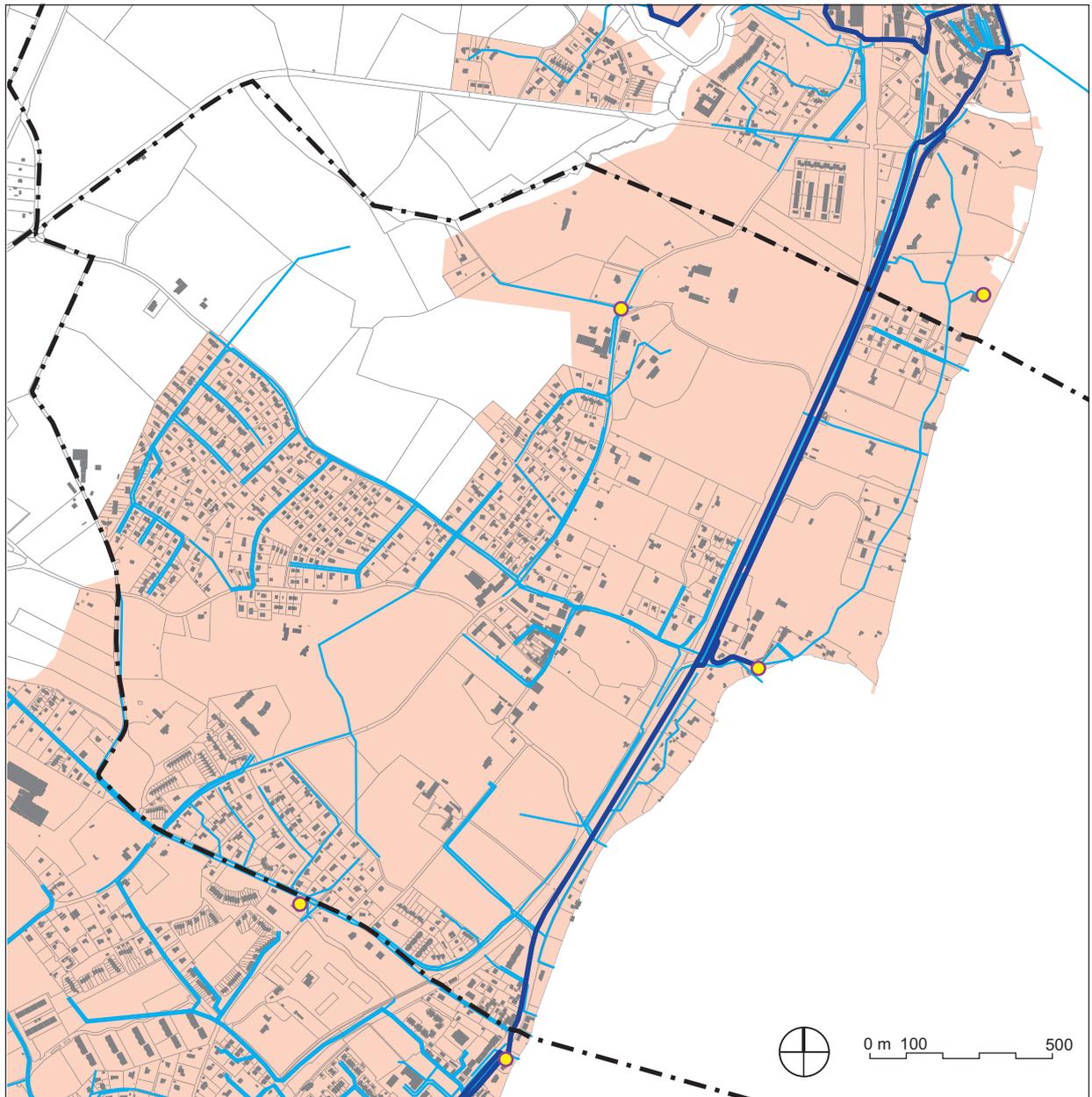
RESEAU DE GAZ

Etat septembre 2005

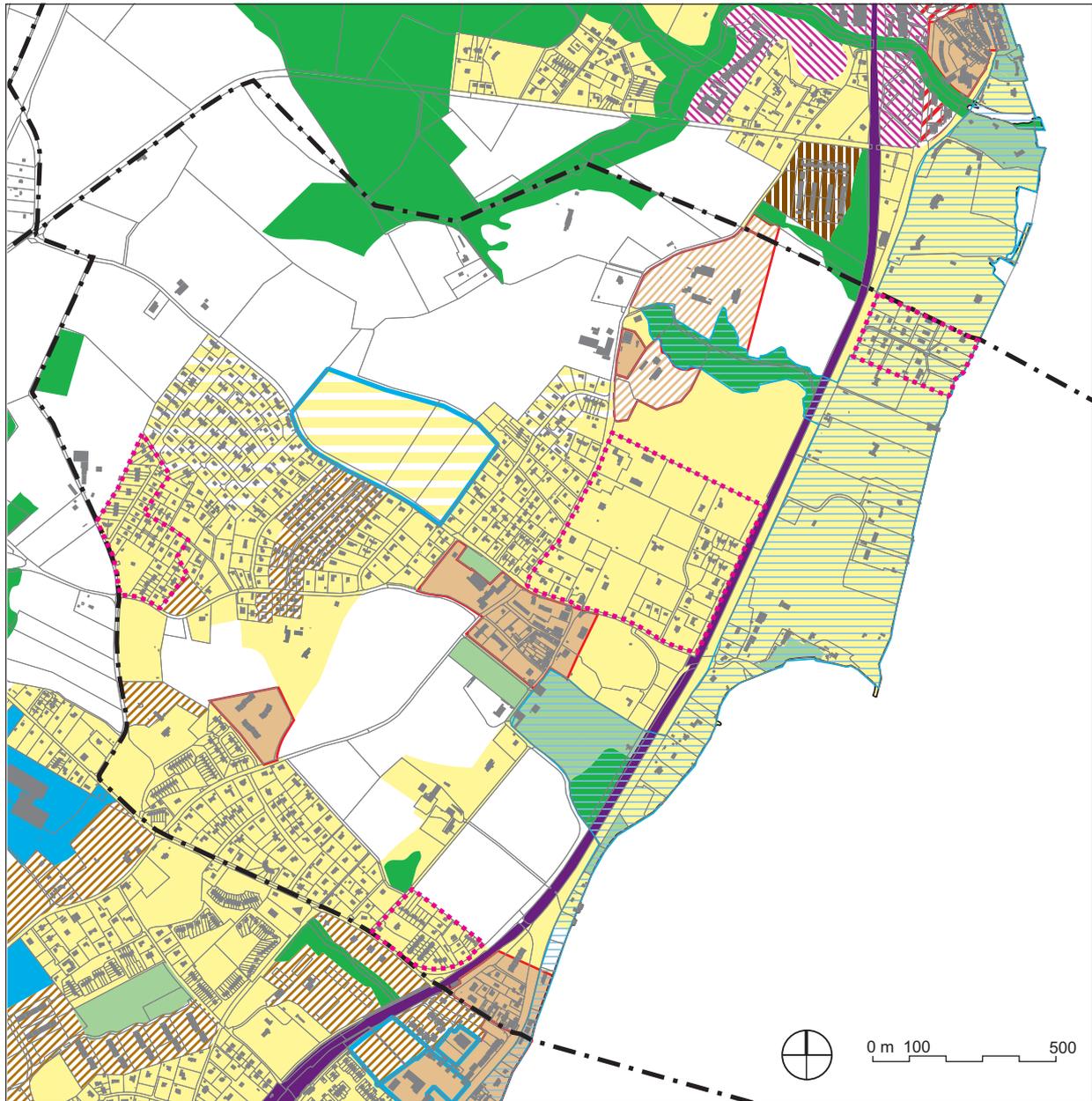


RESEAU D'ASSAINISSEMENT DE L'EAU

Etat septembre 2005

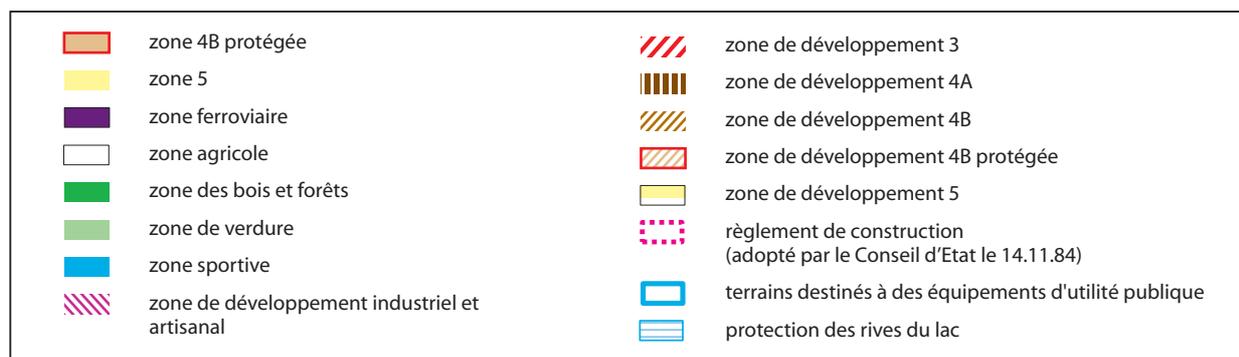
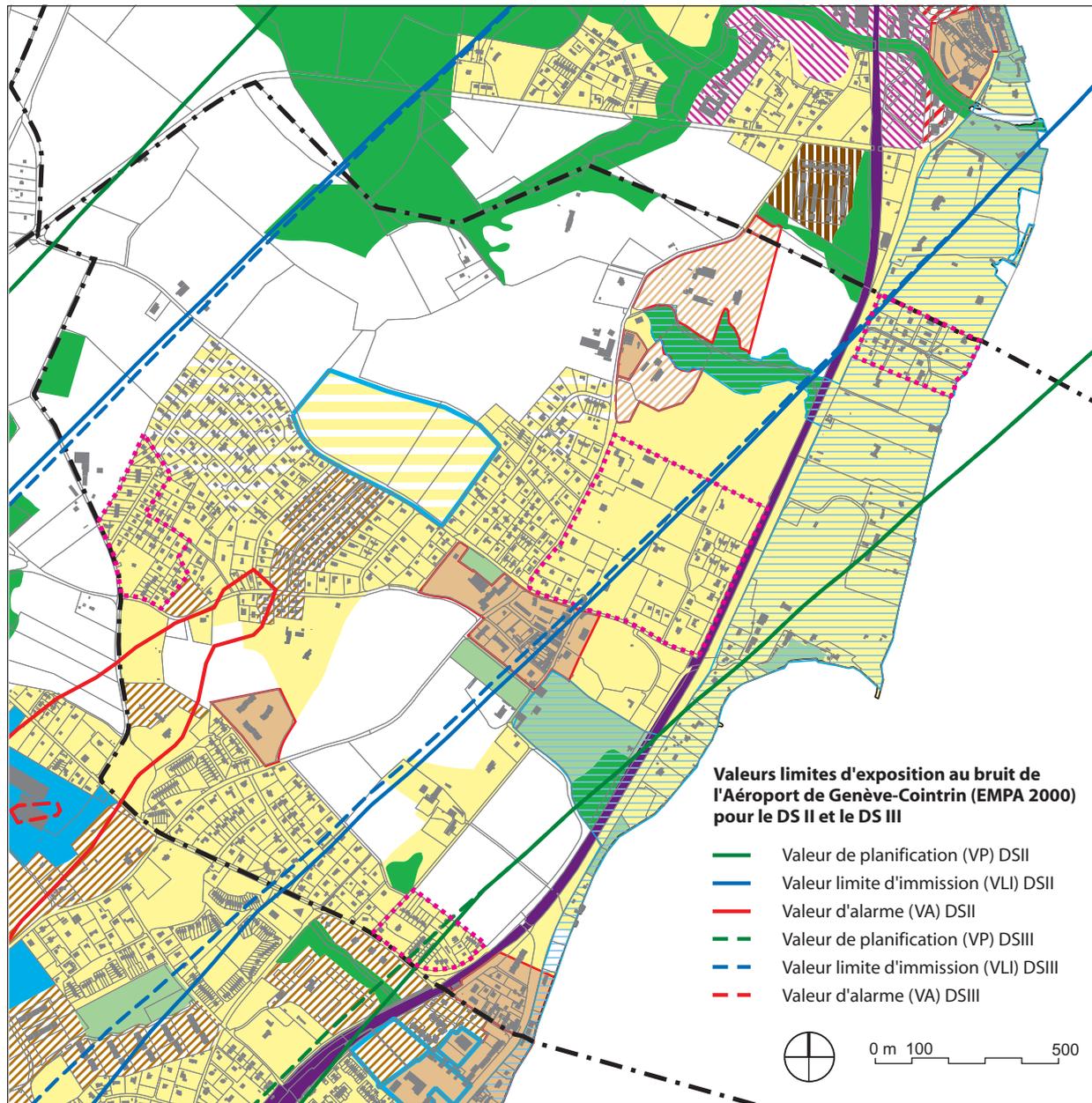


ZONES LEGALES



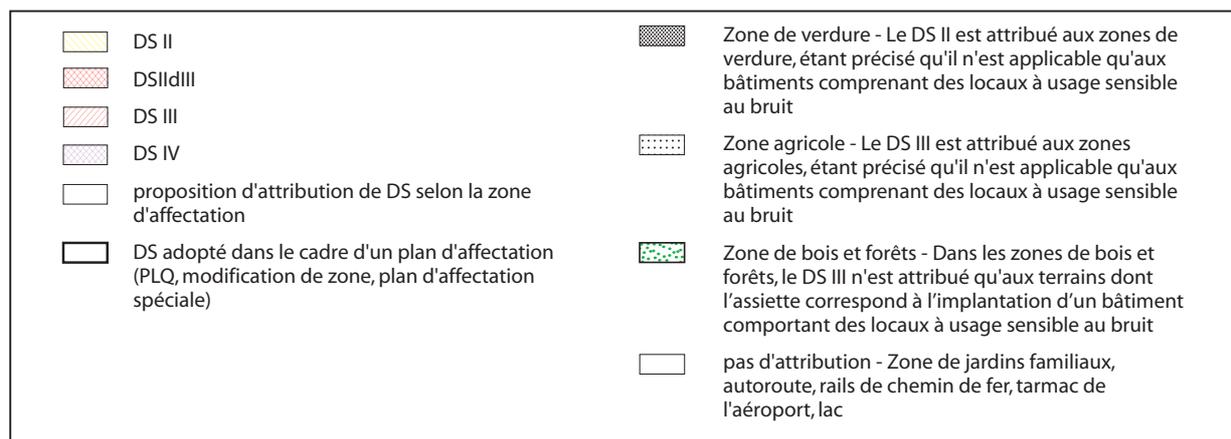
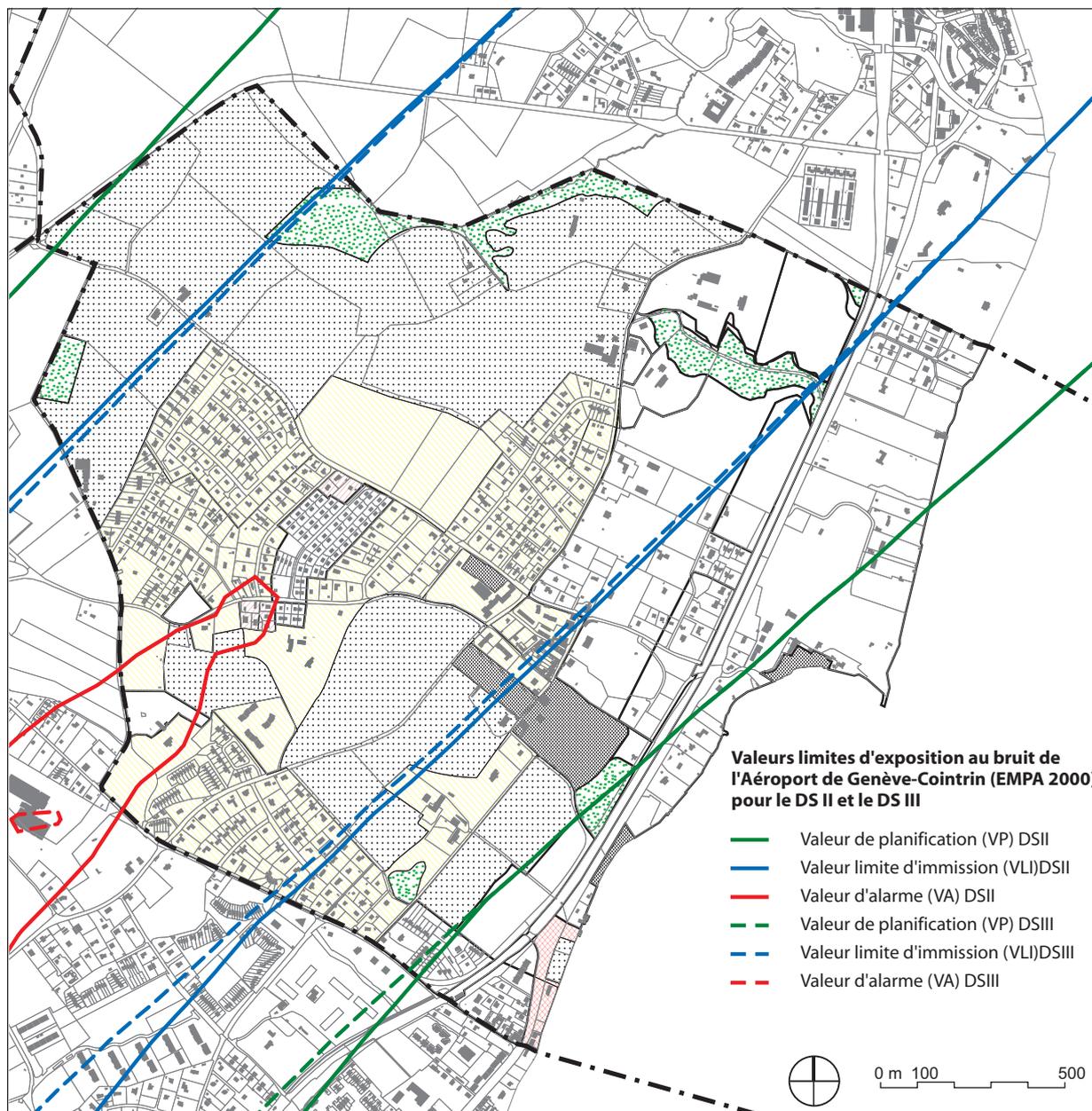
	zone 4B protégée		zone de développement 3
	zone 5		zone de développement 4A
	zone ferroviaire		zone de développement 4B
	zone agricole		zone de développement 4B protégée
	zone des bois et forêts		zone de développement 5
	zone de verdure		règlement de construction (adopté par le Conseil d'Etat le 14.11.84)
	zone sportive		terrains destinés à des équipements d'utilité publique
	zone de développement industriel et artisanal		protection des rives du lac

PLAN DES ZONES D'AFFECTATION ET DES VALEURS LIMITES D'EXPOSITION AU BRUIT DE L'AEROPORT

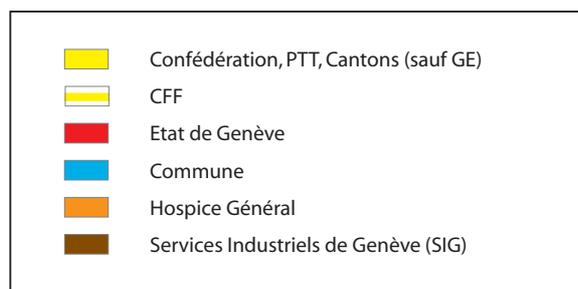
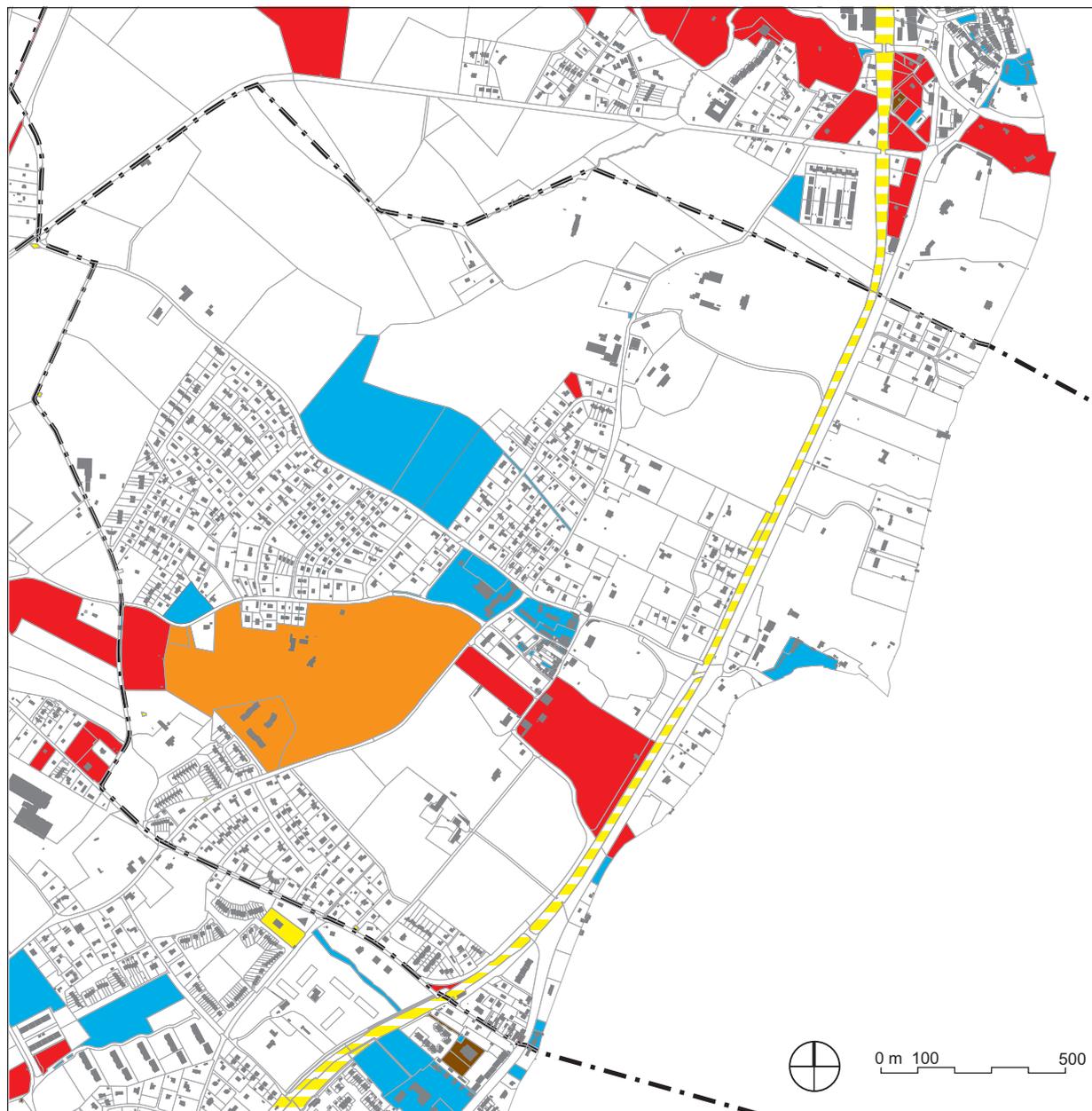


PLAN D'ATTRIBUTION DES DEGRES DE SENSIBILITE OPB

Données sujettes à modification suite à la mise à l'enquête début 2007

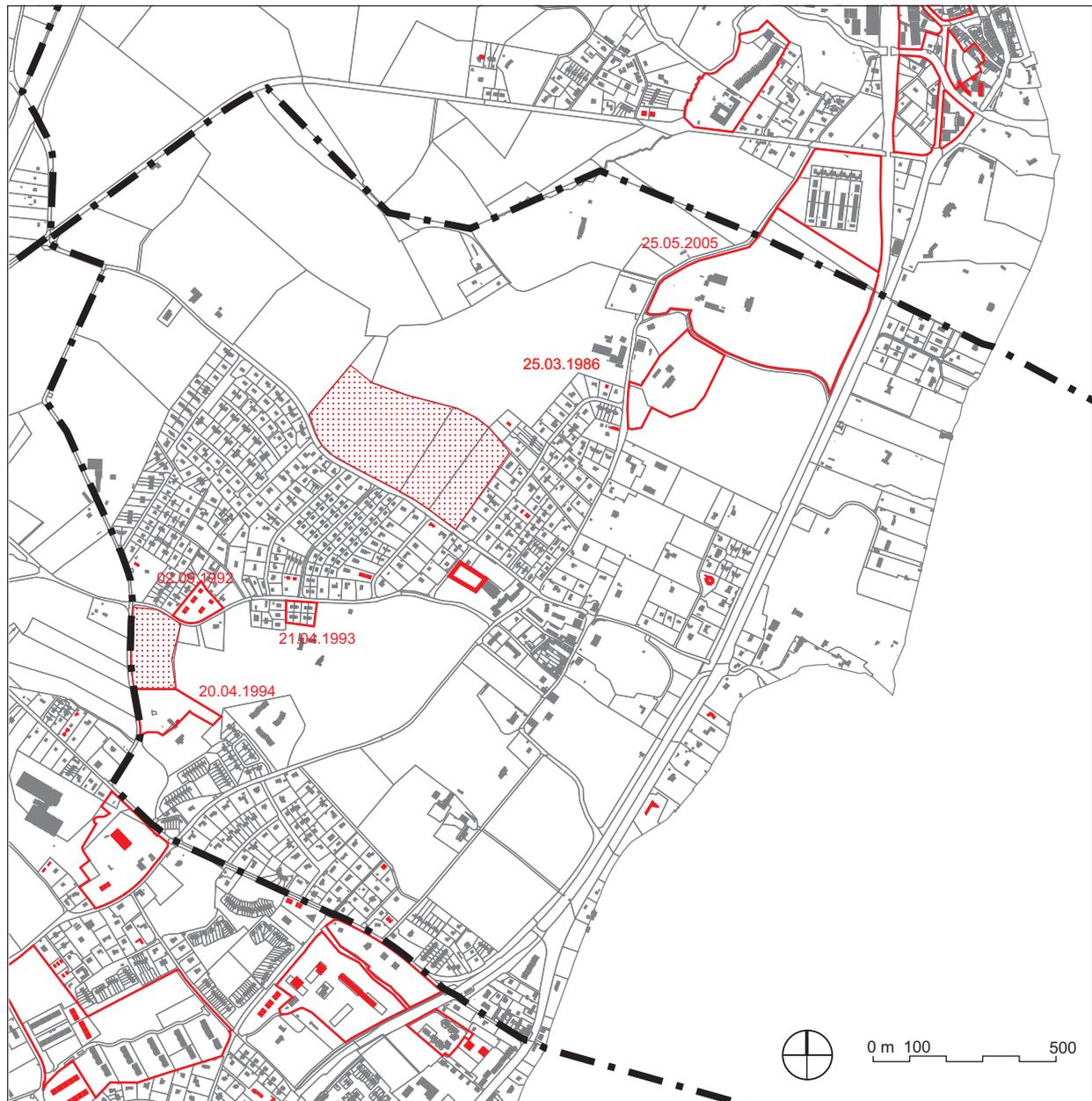


PROPRIETES DES COLLECTIVITES PUBLIQUES



CONSTRUCTIONS PROJETEES, PLQ ET PROJETS

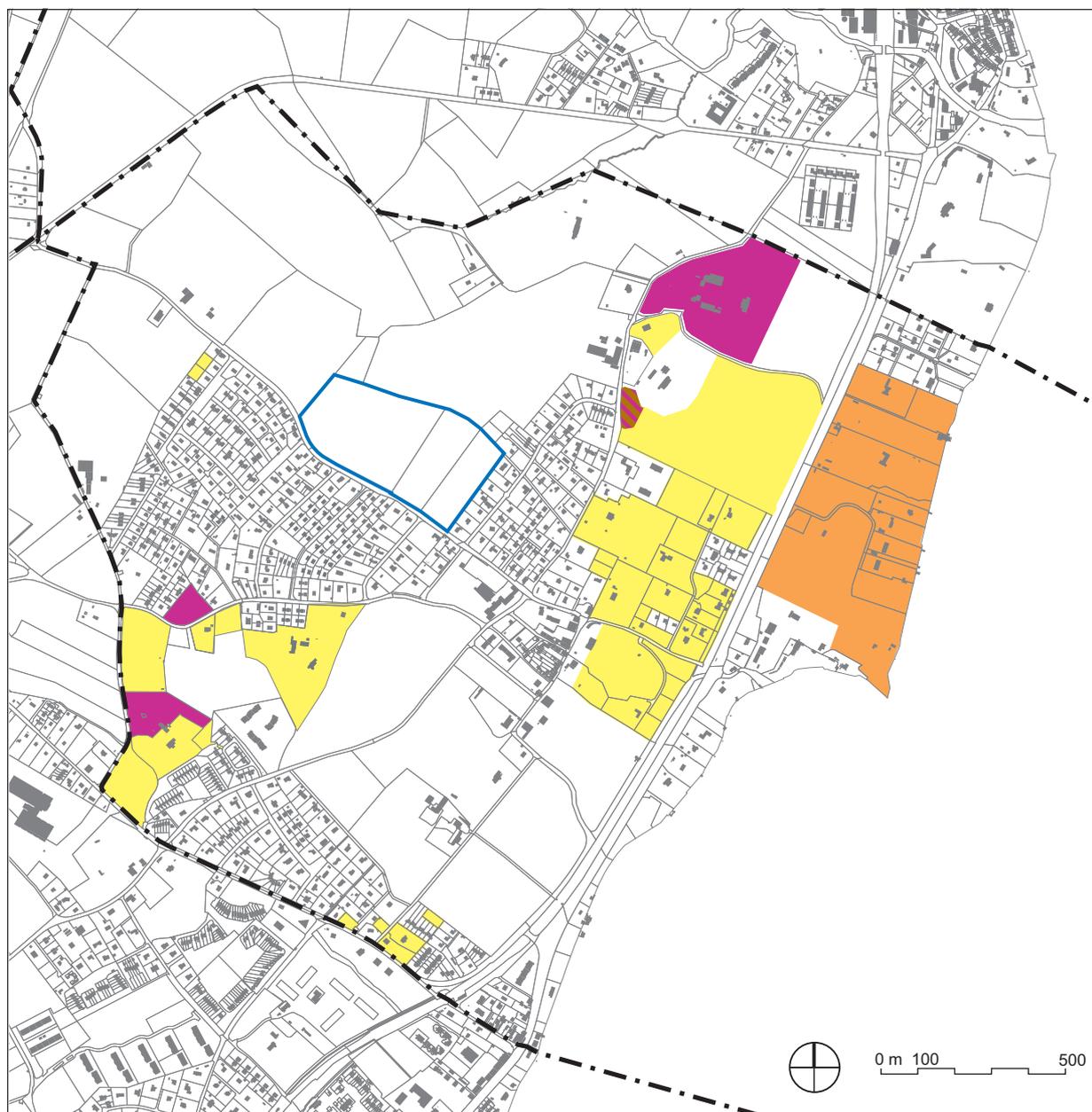
Etat décembre 2006



-  constructions autorisées
-  PLQ adopté (date d'adoption)
-  projet de PLQ
-  projet communal (salle communale)
-  extension de la zone agricole, projet, selon plan directeur cantonal

POTENTIALITES

Etat décembre 2006



- potentialités à bâtir villas
- potentialités à bâtir activités sans nuisance
- potentialités à bâtir pour du logement et/ou des activités sans nuisance
- potentialités selon règlement de protection des rives du lac (non comptabilisé)
- potentialités pour des équipements publics

